



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Union -Discipline -Travail

Le C2D, un Partenariat au service du développement

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Unité de Coordination des Programmes Emploi
(UCP-Emploi)**

PROJET C2D EMPLOI DES JEUNES

(Convention d'Affectation N°CCI 1201 02 Y)

TERMES DE REFERENCE :

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA
REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES BENEFICIAIRES DU SERVICE CIVIQUE
D'ACTION POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT (SCAED)**

Décembre 2013

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République de Côte d'Ivoire et la République Française ont signé le 1^{er} décembre 2012, le premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) qui définit le cadre général de mise en œuvre de l'effort bilatéral additionnel de la France relatif aux créances françaises d'Aide Publique au Développement (APD) allant du 30 juin 2012 au 31 décembre 2015. Cet appui financier du Gouvernement français est destiné à favoriser la mise en œuvre de projets de développement dans différents secteurs socio-économiques de la Côte d'Ivoire dont celui de l'emploi : Projet C2D Emploi des Jeunes.

Ainsi, dans le cadre du C2D, l'Agence Française de Développement (AFD) a conclu avec le Gouvernement ivoirien, la Convention d'Affectation N°CC1120102Y par laquelle, l'AFD a mis à la disposition de la République de Côte d'Ivoire, une subvention d'un montant de 15.550.000 euros destinée au financement du Projet C2D Emploi des Jeunes (Partie II du Programme DEFI Jeunes), aux termes et conditions prévus dans ladite Convention.

L'objectif du Projet C2D Emploi des Jeunes est de soutenir la politique nationale de l'emploi de l'Etat ivoirien par un accompagnement plus adapté des jeunes vers l'emploi. Le Projet comprend trois (3) composantes:

- Composante 1 – Renforcement de l'employabilité des jeunes ;
- Composante 2 – Développement de l'entrepreneuriat ;
- Composante 3 – Appui institutionnel.

Ainsi, dans le cadre de la composante 1 du Projet, il est prévu la mise en place d'un Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) dont l'exécution est confiée à l'Office du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (OSCAED).

Le projet SCAED qui fait partie des dispositifs d'insertion socio-professionnelle du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle est un Service Civique volontaire qui a pour objet la resocialisation, dans des centres de formation résidentiels avec un encadrement et des règles de vie qui s'inspirent du modèle militaire, des jeunes de 18 à 30 ans sans diplôme ou sans titre professionnel en voie de marginalisation en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

La mise en œuvre de ce projet bénéficiera de l'assistance technique militaire française et se déroulera en deux (2) étapes :

- une phase pilote de 2013 à 2014 avec 250 bénéficiaires ;
- une phase de développement à partir de 2015 avec pour finalité 3000 bénéficiaires par an.

Le Centre Polyvalent des Métiers de l'Entretien (CPME) de Bimbresso, situé à environ 20 kilomètres d'Abidjan sur l'axe Abidjan-Dabou, est retenu comme centre de formation pour la phase pilote.

Dans la perspective d'affiner le dispositif opérationnel du projet, un consultant sera recruté en vue de la réalisation d'une étude sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du SCAED.

Les présents termes de référence ont pour objet de définir le contenu de la mission ainsi que le profil du consultant qui devra être recruté.

II – OBJECTIFS DE L'ETUDE

D'une façon générale, l'objectif de la présente étude est d'identifier et de réaliser une collecte de données sur les entreprises susceptibles d'accompagner le volet insertion du projet SCAED dans le cadre de la phase pilote.

III – CONTENU DE LA MISSION

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe-projet du SCAED et devra réaliser les tâches suivantes :

- identifier les besoins en ressources humaines qualifiées des niveaux V et VI au sein des entreprises et plus particulièrement les PME/PMI dans la région d'Abidjan ;
- identifier les filières porteuses et leur capacités d'absorption de ressources humaines disposant de formation qualifiante ;
- identifier les niveaux de rémunération proposés dans les filières et les perspectives d'évolution ;
- identifier les branches professionnelles, les entreprises susceptibles d'intéresser le projet et leurs secteurs d'activités ;
- proposer une méthodologie d'approche pour favoriser l'implication des dites entreprises aux objectifs du projet.

IV – DUREE DE LA MISSION

La mission se déroulera sur une durée maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la notification de l'ordre de service.

V – METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Le consultant devra proposer une méthodologie pertinente permettant d'atteindre les résultats attendus de cette étude. Il est envisagé dans le cadre de ce travail de prendre en compte les travaux existants sur les besoins de qualification des branches professionnelles et les études disponibles sur l'insertion des jeunes et réaliser des enquêtes complémentaires auprès d'un échantillon diversifié d'entreprises.

5.1 - Groupes cibles à rencontrer

- Les groupements professionnels d'employeurs (chambres consulaires, CGECI, UGECI, FIPME, MPME et autres structures) ;
- les responsables de centres de formation professionnels publics et privés ;
- les partenaires au développement impliqués dans le domaine de l'insertion professionnelle de jeunes (Partenaire Technique et Financier, ONGs etc.)

5.2 - Mise en œuvre de l'étude

- Entretiens et collecte des données sur les besoins des entreprises ;
- présentation du projet suivi de séances d'échanges avec les faitières d'employeurs susceptible d'intéresser le projet en vue de formalisation d'un cadre de partenariat par l'équipe-projet ;
- rédaction du rapport.

VI – RAPPORTS ATTENDUS

La consultant produira les rapports en langue française, suivant le nombre, le format et les délais prescrits ci-après :

- **Sept (7) jours après le démarrage de la mission** : Une Note de démarrage de la mission qui fixera la méthodologie, le plan et le chronogramme de travail, les résultats attendus de la mission et les observations éventuelles du consultant. Cette Note de démarrage fera l'objet d'une validation par l'équipe-projet du SCAED.
- **Trente (30) jours après le démarrage de la mission** : Un rapport provisoire d'étude contenant les composantes de l'étude et les commentaires et recommandations éventuels du consultant. Le rapport provisoire sera transmis sur support papier en huit (8) exemplaires et en version électronique sur un support CD (format Word). Ce rapport fera l'objet d'une présentation et d'une validation en atelier dans les dix (10) jours suivant sa réception par l'équipe-projet.
- **Quatre (4) jours après la tenue de l'atelier de validation** : Un rapport final d'étude sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du SCAED prenant en compte les observations éventuelles formulées par l'atelier de validation. Le rapport final sera transmis sur support papier en huit (8) exemplaires et en version électronique sur un support CD (format Word) contenant les composantes de l'étude.

VII – PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra présenter le profil ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+4 en économie ou en sciences sociales ou diplôme équivalent ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine social notamment sur les questions relatives à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Justifier d'une connaissance des besoins des entreprises en termes de ressources humaines spécialisées.

VIII – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les consultants intéressés devront produire les informations sur leurs capacités, qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission, en soumettant un dossier de manifestation d'intérêt, en langue française, en **quatre (4) exemplaires** dont un (1) original et trois (3) copies comprenant :

- **une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur de l'UCP-Emploi ;**
- **un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention de trois références professionnelles et de la liste des références de prestations similaires et d'expériences de missions comparables;**
- **une copie du ou des diplôme(s) ;**
- **une Note Méthodologique présentant sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail assorti d'un chronogramme ainsi que ses éventuelles observations sur les termes de référence de la mission.**

Les expressions d'intérêt doivent être déposées, **au plus tard le Vendredi 31 janvier 2014 à 10 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé avec la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude relative à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du SCAED** ».

L'adresse de dépôt des manifestations d'intérêt est la suivante :

**Secrétariat de l'Unité de Coordination des Programmes Emploi (UCP-Emploi)
Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW,
à proximité de l'Ambassade de Mauritanie
06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412
Tél : 22 411 184 / 22 514 270**

Tout dépôt de manifestation d'intérêt devra être enregistré sur la fiche de réception des dossiers disponible au Secrétariat de l'UCP-Emploi.

IX – PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Un(e) consultant(e) individuel(le) sera retenu(e), après avis de non objection de l'AFD, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

La procédure de sélection comportera d'une part, une phase d'évaluation des CV (notée sur 50 points) afin d'apprécier les qualifications et expériences des candidats, et d'autre part, une phase d'évaluation de la Note Méthodologique proposée par les candidats (notée sur 50 points) afin d'apprécier leur capacité à réaliser la mission : Soit une note finale sur 100. Ainsi, les candidats seront classés par ordre de mérite suivant les notes finales obtenues et le candidat classé en première position sera retenu pour la mission, sous réserve que sa note finale soit au moins égale à 60 sur 100.

Après l'avis de non objection de l'AFD sur le rapport d'évaluation, le consultant retenu sera invité à une séance de négociation en vue de l'attribution du contrat.